## <u>SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2014 DU DELEGATAIRE</u>

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, précise que le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) est un service public local chargé de :

- conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif;
- contrôler les installations d'assainissement non collectif.

Comme pour l'assainissement collectif, ce service public obligatoire fait l'objet d'une redevance qui doit en assurer l'équilibre financier.

A Landivisiau, la gestion du S.P.A.N.C. a été confiée en délégation de service public à la SAUR fin juin 2008. Le contrat de délégation a été reconduit en mai 2012 pour une durée de 4 ans.

Le contrat de délégation porte sur le contrôle périodique (tous les 4 ans) du bon fonctionnement des installations existantes et sur le contrôle de toutes les installations neuves. La commune compte 223 installations d'assainissements non collectifs.

L'activité du service, au titre de l'année 2014, se répartit comme suit :

Classement des installations contrôlées au titre du bon fonctionnement :

Classement des installations	Nombre	
non-conforme – risque santé – travaux sous 4 ans ou 1 an	1	
en cas de vente	1	
non-conforme – installation complète – travaux sous 1 an	2	
uniquement en cas de vente	2	
Absence de non-conformités – défaut d'entretien ou	1	
d'usure	1	
Absence de non-conformités	0	
Absent/à revoir	2	
TOTAL	6	

En 2014, il n'y a pas eu de contrôle des installations neuves ni de contrôle dans le cadre de cessions immobilières.

VU l'avis favorable de la commission «Finances - Travaux - Agriculture» en date du novembre 2015,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 23 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau » et 6 voix contre du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau »,

APPROUVE le rapport 2014 du délégataire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	23
CONTRE	6

Fait à Landivisiau, le 4 décembre 2015

Le Maire,

Laurence CLAISSE.

Reçu à la Frefecture du Finistère le

15 DEC. 2015

Pascal NANTEL